
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil communal dans sa séance
du 5 juin 2018
et approuvée par l'Autorité supérieure
en date du 8 février 2019
ayant comme sujet les
«règlements temporaires de circulation»
a été publiée et affichée le 14 février 2019
conformément à l'article 82
de la loi communale modifiée
du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre, 





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Commission de circulation de l'Etat

ccc/rc/avis/18/2222

Ministère de l'Intérieur	
Entrée: 14 SEP. 2018	
827	xba 4cb

Avis de la Commission de circulation de l'Etat

au sujet du règlement de circulation à caractère temporaire du 15 juin 2018 du Conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette (réf. 6.2).

Transmis à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures avec avis d'approbation.

Luxembourg, le 3 septembre 2018
Pour la Commission de circulation de l'Etat


Nadine DI LETIZIA
Secrétaire




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports


Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur avec l'information que j'approuve le règlement de circulation à caractère temporaire du 15 juin 2018 du Conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, réf. 6.2.

Luxembourg, le 4 septembre 2018
Pour le Ministre du Développement durable et
des Infrastructures

N° 322/18/CR
Vu et approuvé
Luxembourg, le 8 FEV. 2019
Pour le Ministre de l'Intérieur


Claude PAQUET
Inspecteur

p.d.





SECRETARIAT GENERAL
Pit BIEVER
14.02.2019



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
 Annonce publique de la séance :
 le 8 juin 2018
 Convocation des conseillers :
 le 8 juin 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 juin 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
 Excusés : Line Wies, Conseiller

**MINISTÈRE DU
 DÉVELOPPEMENT DURABLE
 ET DES INFRASTRUCTURES**
 Département des transports

Entrée 30 AOÛT 2018
 Réf _____

Le Conseil Communal;

Objet : 6.2. Règlements temporaires de circulation ; confirmation ; décision

Considérant que par ses délibérations prises entre 19 mai 2018 au 14 juin 2018, le collège des bourgmestre et échevins, tenant compte de l'urgence, avait réglementé temporairement la circulation routière dans diverses rues;

Considérant que ces réglementations d'urgence doivent être confirmées par le conseil communal dans sa prochaine séance, faute de quoi elles deviendraient caduques;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu l'article 58 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve
à l'unanimité**

les prédites délibérations du collège des bourgmestre et échevins jointes à la présente.

en séance

date qu'en tête

SUIVI DES DELIBERATIONS

RELEVÉ DES REGLEMENTS DE CIRCULATION

*** Délibérations du Collège des bourgmestre et échevins ***

Du 22 mai 2018 au 18 juin 2018

DATE DELIB	RUE + NUMERO	TRAVAUX EFFECTUES	EFFET	N° règlem.
22.05	Rue du Stade	Travaux d'aménagement	25.05	3090
05.06	N4d Bd Grand Duchesse Charlotte	Travaux de sondages	06.06	3210
08.06	Rue Quartier N 31 a	Mise en œuvre d'image en graphiti	11.06	3232
18.06	Thaumetopoea processionea	Thaumetopoea processionea	19.06	3305